

Envoi : 10/10/2017

Réception par le Préfet : 10/10/2017

Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-9-11-5

Séance du vendredi 6 octobre 2017

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES ORGANISATION DE L'EDITION 2017 DES JOURNEES DE L'ARCHITECTURE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mme LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

EXCUSES

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-11-11 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 8 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde une participation de 2 000 euros à la Maison européenne de l'architecture pour l'organisation de l'édition 2017 des « Journées de l'architecture ».

Cette participation sera imputée sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget primitif 2017 et fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un bilan financier.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité